



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/175

Objet : Désignation des délégués municipaux représentant la ville au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Séance du mercredi 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet, à 18 h 44, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 2 juillet 2026, se sont réunis au nombre de 31, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 39
Présents à la séance : 31
Excusés représentés : 7
Absent : 1

* Arrivée après l'appel des membres du Conseil municipal et avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Ely Miranda, Serge Mercieca, Souad Medani, Kykie Bassegh*, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Christophe Fouley à Thomas Merabli, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Hafida Khamari à Carole Diaz, Allan De Araujo à Bilel Moumni, Gilles Melin à Serge Mercieca, Stéphane Raffalli à Souad Medani, Sophie Kelkoulà à Magaly Lefebvre

Absents :

Lina Kissa

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
8 juillet 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/175

**Objet : Désignation des délégués municipaux
représentant la ville au sein de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-21,

VU le code Général des Impôts et notamment l'article 1609 Nonies C IV,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

VU le procès-verbal établi à l'issue des opérations de vote des 15 et 22 mars 2026,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, en date du 29 mars 2026,

VU la délibération DEL 2026/166 du Conseil communautaire en date du 26 mai 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a prévu que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) devait comprendre trois représentants de la Commune de Ris-Orangis,

CONSIDERANT les candidatures de Madame Sonia BENAMEUR, Monsieur Allan DE ARAUJO, Madame Magali LOURTI-MARTINELLI,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Stéphane RAFFALLI,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de ces représentants,

CONSIDERANT que l'article 1609 C nonies ne prévoit pas expressément un vote au scrutin secret,

CONSIDERANT qu'il peut donc être procédé à un vote à main levée dès lors que le Conseil municipal en a décidé à l'unanimité,

APRÈS DELIBERATION

Par un premier vote : A l'unanimité

DECIDE de procéder par un vote au scrutin public.

2026/

Par un second vote :

PAR 29 VOIX POUR

Pour les candidatures de Madame Sonia BENAMEUR, Monsieur
Allan DE ARAUJO, Madame Magali LOURTIL-MARTINELLI
ET

9 VOIX POUR

pour la candidature de Monsieur Stéphane RAFFALLI

En application des votes ont été élus comme représentants de la
commune au sein de la commission d'évaluation des charges
transférées à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart :

- Madame Sonia BENAMEUR
- Monsieur Allan DE ARAUJO
- Madame Magali LOURTIL-MARTINELLI

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **16 JUIL. 2026**

Publié le : **16 JUIL. 2026**

Notifié le :

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa publication
et de sa notification. Le
Tribunal Administratif de
Versailles peut aussi être
saisi par l'application «
Télérecours citoyens »
accessible sur
www.telerecours.fr

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Grand Paris Sud



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20260708-2026175-DE
en date du 16/07/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026175